

10/12/24

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Diagnostic Territorial Partagé Handicap Rare - Déficience Auditive 2023/2024

L'ARS région IDF et L'ERHR IDF diffusent le premier volet des résultats du Diagnostic Territorial Partagé Handicap Rare sur la « Déficience auditive et troubles associés graves » (DTP DA HR) en Île-de-France réalisé sur l'année 2023/2024.

### Qu'est-ce qu'un DTP ?

Le Diagnostic Territorial Partagé (DTP) est défini comme une **évaluation et un état des lieux des besoins et ressources mobilisables des services médico-sociaux, sociaux et sanitaires sur le territoire**. C'est aussi un **travail de réflexion** et de négociation entre les différents acteurs visant à une transformation concrète des organisations et des pratiques. (Guide méthodologie pour construire un DTP, 2016, CNSA, ANCREAI). Les Diagnostic Territoriaux Partagés Handicap Rare (DTP HR) s'inscrivent également dans Le 3ème Schéma national pour les situations de handicap rare (2021 -2025)

### Une démarche co-construite

Un **Diagnostic Territorial Partagé** (DTP) est réalisé grâce au partage d'expertise et d'expériences des différents acteurs : personnes concernées, familles, professionnels des différents secteurs, acteurs institutionnels et de coordination.

Les résultats de ces travaux recueillis dans différents livrets

#### **Livret 1 - L'Identification des besoins et des ressources**

(disponible sur le site de l'ERHR IDF)

Dans ce livret vous trouverez :

- Des définitions de la déficience auditive avec ou sans troubles associés et une analyse des caractéristiques du public
- Une cartographie des ressources et un répertoire de l'offre médico-sociale et sanitaire en IDF et par département
- Des connaissances sur les besoins de parcours et d'accompagnements grâce au regard croisés des acteurs experts, des familles et des personnes concernées
- Des informations sur les différents outils de compensation et les figures professionnelles ressources spécifiques pour l'accompagnement de ce public

### Prochainement :

#### **Livret 2 - Proposition de réponses aux besoins identifiés par les acteurs**

Actuellement en phase de consolidation, il sera disponible début 2025.

**Lors des prochaines deux années**, l'ERHR IDF, sur la demande de l'ARS, aura un rôle de coordination dans le déploiement des préconisations issues du DTP DA HR que les acteurs du territoire auront à cœur d'investir.

## CONTACT

Pour continuer à être informés des suites du DTP DA HR, vous pouvez vous adresser à : **Karine Goust** [psychologue.idf@erhr.idf](mailto:psychologue.idf@erhr.idf)